



Handyalogue

Découvrez- nous

N° 1 2008 (Janvier - Février)

Editorial

Quel défi !...

Nous adresser à plus de 50.000 personnes concernées par le handicap, la maladie grave, chronique, l'invalidité,...

Entamer une telle démarche représente pour nous la volonté d'être, comme association de défense des personnes handicapées, au plus près des difficultés, des attentes, des revendications.

De vouloir développer avec vous, public concerné de multiples manières, des réponses à votre quotidien.

De vouloir être, dans les faits, l'interlocuteur qui vous défend auprès des décideurs politiques.

Syndicat des personnes handicapées, invalides, malades, nous le sommes depuis 1929.

Mais aujourd'hui, en supprimant la cotisation ASPH pour ses affiliés mutualistes socialistes, la mutualité socialiste nous témoigne publiquement sa confiance : être un outil efficace et efficient pour plus de 50.000 personnes !

Nous vous attendons : celles et ceux qui ne nous connaissent pas, celles et ceux qui nous connaissent déjà : RENVOYEZ le talon réponse de la lettre en annexe.

Pour construire AVEC VOUS !!

L. Degodenne,
Président.

G. Marlière,
Secrétaire nationale.

Sommaire

Bienvenue.....	3
L'ASPH Une asbl à votre service	
Bienvenue.....	4
Faisons connaissance	
Présentation.....	6
L'ASPH Des services, des actions...	
Défense des droits.....	10
Handy droit® Une justice pour tous	
Citoyenneté.....	14
Citoyenne avant toute chose	
Anti-discrimination.....	15
Ne vous laissez pas faire... Nous sommes là	
Aménagement.....	16
Handyinfoaménagement La solution pour l'aménagement de votre domicile	
Accessibilité.....	21
Accessibilité, mobilité, normes, lois,... nous sommes là...	
Sports.....	22
Bien-être, détente, découverte FéMA/FWSA est là	

L'ASPH

Une asbl à votre service

Découvrez au fil des pages ce que l'ASPH - l'Association Socialiste de la Personne Handicapée - vous offre....

Une nouvelle année, une nouvelle orientation, une nouvelle ampleur. Une volonté de solidarité pour le plus grand nombre, un esprit de corps. .. une reconnaissance du handicap.

Pour vous !!

Au 1er janvier 2008, le public de l'Association Socialiste de la Personne Handicapée s'élargit à tous les affiliés mutualistes... handicapés ou malades chroniques... qui le souhaitent... ainsi que toute personne qui souhaite rejoindre notre association.

OUI, la mutualité socialiste pose un geste fort envers les personnes handicapées, les malades chroniques, affiliées à la mutualité socialiste.

Elle a décidé d'assumer la cotisation qui existait à l'ASPH.

DESORMAIS, toute personne handicapée et/ou malade chronique - affiliée à la Mutualité Socialiste et qui le souhaite - aura droit, au 1er janvier 2008, gratuitement à tous les services de l'ASPH.

Il vous suffit de signer et de renvoyer le bon mis en annexe dans cet envoi.

Pour les personnes qui ne sont pas affiliées à la Mutualité Socialiste, la cotisation est toujours de vigueur. En 15 ans, elle n'a jamais été modifiée... à partir de ce 1er janvier 2008, la cotisation passe à 10 euros... (pour la plupart des régionales) afin de pouvoir bénéficier de tous nos services.

(Re)Découvrez-nous !!

ASPH

Tél. 02/515 02 69 - Tél. 02/515 06 55

Tél. 02/515 06 65

Site internet www.asph.be

E-mail asph@mutsoc.be

Bienvenue

Faisons connaissance

Quels services proposons-nous ?

Quelles actions menons-nous ?

Découvrez-nous !!

Gisèle Marlière - secrétaire nationale de l'association - vous présente en quelques mots les lignes directrices, les grands changements, les grandes avancées...

Pour tous ceux qui nous connaissent déjà, il est parfois important de rappeler les actions, les services, les engagements pris par notre asbl... Pour tous ceux qui nous découvrent, à l'occasion de cette édition spéciale, il est primordial de présenter les nouvelles orientations décidées pour le 1er janvier 2008.

Une seule personne pour en parler le mieux : Gisèle Marlière, secrétaire nationale de l'Association Socialiste de la Personne Handicapée.

N. D.W.

Quels sont les changements au 1er janvier 2008 ?

Gisèle Marlière

Tout d'abord, c'est le fait de s'adresser à l'entière du public personnes handicapées ou gravement malades des mutualités socialistes ainsi qu'aux autres personnes handicapées qui souhaitent rejoindre le public ASPH. A partir de cela, ça va nous permettre de poser nos actions, nos revendications en adéquation avec un public plus important.





N. D.W.
Concrètement, qu'est-ce que cela signifie ?

Gisèle Marlière

Au point de départ, on va être encore plus à l'écoute de ce public plus élargi pour construire ou répondre en fonction des demandes.

On ne peut pas dire que tout va être tout neuf, nous travaillons déjà depuis de nombreuses années avec le public, mais en élargissant justement celui-ci, on ouvre un chantier... dont on dit, bien sûr depuis le début, que l'on ne veut pas mettre des choses en place sans que cela ne soit légitimé par celles et ceux qui sont au premier chef concerné(e)s.

Certains services ou démarches seront confortés, d'autres développés...

N. D.W.
Et le rôle des Mutualités Socialistes ?

Gisèle Marlière

C'est clairement un rôle de soutien. Par rapport à nous, c'est réellement un geste de reconnaissance de la qualité du travail que l'ASPH réalise. C'est un geste de

confiance. Fort.

Maintenant, on est capable de répondre à un plus large public... Et par rapport à la personne handicapée, c'est tout à fait significatif... Cela veut dire "nous estimons que ce que vous vivez doit être pris en considération et nous, mutualités, on met un outil en place."

N. D.W.
Qu'attendez-vous de cette nouvelle orientation ? Que peut-elle apporter ?

Gisèle Marlière

C'est le renforcement d'un rôle de syndicat et de service... Et je rebondirais sur la première question, car comme tous les contours n'ont pas été dessinés, les personnes handicapées sont actrices et doivent se faire entendre pour bâtir !!

Il faut d'abord qu'on entende ce que la personne handicapée a à dire pour qu'ensuite, l'on puisse bâtir !!

Alors, découvrez-nous et faites-vous entendre !

Présentation

L'ASPH

Des services, des actions...

Découvrez ou re-découvrez ce que l'ASPH vous offre, vous propose.... Services, conseils, actions, campagnes....

Pour tous ceux qui connaissent l'ASPH, ce premier numéro 2008 reprend en détail les services, les actions,...

Pour tous ceux et toutes celles qui ne connaissent pas l'ASPH, cette édition est spéciale. Il détaille en profondeur ce que nous vous proposons.

Qui sommes-nous ?
Que nous proposons-vous ?

En voici les grandes lignes.

Information... Défense en justice.....
Citoyenneté.....Conseils...
Interpellations... Actions...
Sensibilisations.... Intégration...
Campagnes grand public....
Analyses..... Anti-discriminations
Accessibilités..... Expertises.....
Un périodique...
Loin de vouloir vous assommer, cette liste

reprend de manière non-exhaustive ce que l'ASPH, une asbl des mutualités socialistes, vous propose.

Notre asbl est organisée en 1 secrétariat national et en relais régionaux présents dans chacune des mutualités socialistes.

Activités de loisirs, activités citoyennes, Sensibilisations, informations... nous agissons là où les décisions au niveau de la thématique handicap se prennent.

Un changement de législation ?



Présentation

Contactez nos services et nous nous ferons un plaisir de vous répondre. Un renseignement sur les normes d'accessibilité ? les avantages sociaux ? Appelez-nous.

Dans cette édition spéciale, nous n'aurons pas la possibilité de développer en détails tous nos services et actions... Mais nous vous en soumettons une brève description. Les prochaines pages détailleront plus l'un ou l'autre service.

Nous nous tenons à votre service pour de plus amples informations.



L'ensemble des prochaines pages sera consacré à la présentation en détails de nos services.... d'un point de vue plus personnel, plus concerné,...

L'ASPH, c'est :

1. Défense des droits

Des services comme :

Handydroit® : service de défense en justice dans tous les domaines allocations et

aides Fonds régionaux (AWIPH, Service bruxellois,...) auprès des juridictions du travail

Handyprotection : service de consultation en matière de protection des biens de la Personne Handicapée.

Handyprotection Avenir : service de suivi de la personne handicapée lorsque ses parents ne sont plus là.

Cellule Anti-discrimination : analyses, suivis médiations plaintes en matière de discrimination.

Handyinfoaménagement : service Conseil d'aménagements domicile privé et matériels adaptés (Exp. Pilote de l'AWIPH).

2. Citoyenneté active

Charte Communale d'Intégration de la Personne Handicapée : 15 points sur lesquels les communes s'engagent pour la personne handicapée.

Label Handycity® : label récompensant les communes signataires de la Charte qui

Présentation



se distinguent dans leur politique communale pour l'intégration de la personne handicapée.

Plates Formes Communales de Concertation de la Personne Handicapée : développement de groupes de personnes handicapées volontaires à s'investir comme citoyen dans leur commune.

Sensibilisations à la rencontre du handicap : dans les écoles, auprès des administrations communales

Animations autour de la démocratie, du vote.

3. Campagnes de sensibilisations

Toi, Moi, Nous, tous égaux : Campagne, menée durant le 1^{er} semestre autour d'un thème particulier

Semaine de la Personne Handicapée : Campagne initiée par l'ASPH depuis 1999 autour du 3 décembre avec un thème différent annuellement

4. Investissements politiques

L'ASPH est présente et très active dans tous les organes où les droits des personnes handicapées sont débattus comme au Conseil Consultatif Wallon de la Personne Handicapée, dans les Commissions subrégionales de l'AWIPH, au Conseil Consultatif bruxellois de la Personne Handicapée, au Conseil National Supérieur des Personnes Handicapées, à la Commission d'Aide Sociale, au Belgian Disability Forum, au Conseil de la Rééducation Fonctionnelle (INAMI).....

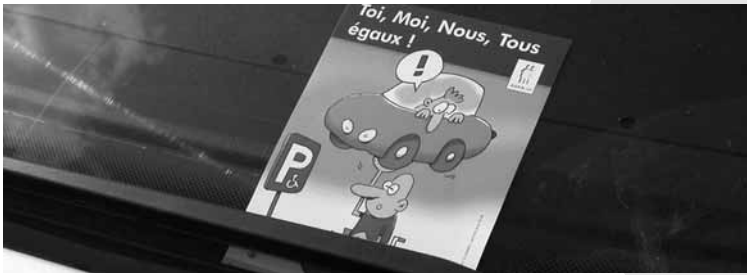
5. Accessibilité(s)

Experte en accessibilité, l'ASPH est un membre actif du développement de critères d'accessibilités; nous réalisons des expertises dans le cadre de bâtiments et lieux publics.

6. Analyses/Etudes

Véritable Observatoire de la Personne Handicapée où avis, critiques, analyses... débats de fond, ... sur l'actualité, des

Présentation



questions d'éthique sont développés,... Cela vous concerne aussi. Nous réalisons annuellement de plus de 30 analyses et 2 études sur des problématiques touchant au handicap ou à la maladie.

7. Ethique/Santé

Analyses et réflexions sur tous les aspects touchant à l'éthique et à la santé

8. Communication

Nous disposons d'un outil d'information... Handylogue (actualités, législations, activités culturelles et régionales).

Nous organisons des journées d'études (Droit de vie/Droit de mourir, Sexualité et assistance : prostitution ou service ? Intégration scolaire)....

Ceci n'est qu'un simple descriptif des différents projets, actions, services que nous développons, que nous vous proposons.

Ils vous sont désormais disponibles !!

Votre avis, vos envies, vos suggestions nous intéressent. Faites-les nous connaître.

Votre avis nous intéresse

À renvoyer à l'ASPH - Rue Saint-Jean 32-38 - 1000 Bruxelles
Idées, projets, envies ? N'hésitez pas !

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Défense des droits

Handy droit®

Une justice pour tous

Défense des droits auprès des juridictions du travail...

Handy droit® : un service de l'ASPH... à votre service. Un doute sur une procédure, une décision, un droit éventuel, contactez la cellule législation du secrétariat national de l'ASPH; les experts en législation vous informeront des démarches à entreprendre, vous conseilleront.

Défendre, conseiller, guider.... Tels sont les rôles du service ASPH Handy droit®.

Vous avez vendu une maison, un terrain.... Vous vous êtes marié.... Votre médecin traitant vous octroie plus de points que le médecin du ministère... Votre conjoint hérite d'un parent éloigné....

Ces événements de vie peuvent avoir une incidence sur le calcul d'une allocation.... Et vous ne l'avez pas signalé au Service Public Fédéral... Aujourd'hui, on vous réclame des arriérés...

La décision médicale ne correspond pas aux cotations de votre médecin...

Récolter les renseignements, les avis, les protocoles,... Constituer un dossier solide et en accord avec les législations en

cours.... soit dans le cadre de la collaboration avec les Centres de Service Social de la Mutualité Socialiste, soit en contact direct avec la personne handicapée. Première étape.

En acceptant la défense, la seconde. Le tout diligenté par la Cellule Législation de l'ASPH.

Une fois le dossier accepté, l'ASPH suit, accompagne la personne demandeuse et son dossier..... gratuitement. Un défraiement forfaitaire est octroyé à l'avocat en fonction des arriérés octroyés.

Handy droit® prend en considération les litiges dans le cadre des législations relatives aux personnes handicapées.

Vous souhaitez bénéficier de ce service, contactez-nous !!

Défense des droits

Tél. 02/515.03.16.
Tél. 02/515.17.29.
Tél. 02/515.06.43.
Fax. 02/515.06.58.
E-mail : asph@mutsoc.be

Afin de vous donner une vision pratique de ce service, nous avons rencontré l'un de ses acteurs de terrain afin d'avoir son avis, qu'il puisse vous donner sa perception du service. Rencontre avec Christophe Eloy, assistant social ASPH Handydroit®.

N. D.W. Que représente pour vous, en tant que professionnel, le service Handydroit® ?

Ch. Eloy

Handydroit®, est la possibilité d'être défendu gratuitement par un avocat (dans des législations particulières) devant les juridictions du tribunal du travail et la possibilité d'être conseillé sur le bien fondé de l'introduction d'un recours.

C'est aussi offrir une écoute attentive aux personnes qui reçoivent une décision du Service Public Fédéral (=vierge noire), AWIPH , Allocations familiales majorées...

N. D.W. Quels en sont les points forts ? les points faibles ?

Ch. Eloy

Un des points positifs est bien sur, la gratuité !!!

Les personnes peuvent rencontrer des spécialistes dans des législations... très compliquées...

En effet, nous suivons régulièrement des formations afin d'être au courant des modifications intervenues au niveau des lois concernant les personnes handicapées.

Nous expliquons bien évidemment en détail les différentes étapes de la procédure à venir.

Il n'y a pas de point négatif en tant que tel sauf peut-être la lenteur de la procédure étant donné l'engorgement des dossiers au sein des tribunaux. Mais cette lenteur administrative ne dépend pas de nous, nous informons dès lors la personne lors du premier entretien de cet état des lieux afin que celle-ci ne soit pas étonnée du temps pris pour obtenir le jugement final du tribunal.

N. D.W. Vous devez faire face à une multitude de types de demandes, est-ce difficile d'analyser le fondement d'un dossier ?

Ch. Eloy

Le plus difficile afin d'analyser le fondement d'un recours est de récolter tous les éléments nécessaires pour avoir une vision complète du dossier.

Vu le nombre élevé de demandes et de

Défense des droits

dossiers, j'ai acquis au fur et à mesure des procédures une très bonne connaissance des législations qui me permettent d'analyser plus aisément les différents dossiers.

N. D.W. Quel est le rôle du professionnel dans les procédures d'Handy droit® (relais avocat - Personnes handicapées) ?

Ch. Eloy

Notre travail se déroule en 6 phases. Il y a d'abord, l'écoute, l'accueil. Les gens viennent... ils sont mécontents.... Là commence mon rôle... J'écoute, j'informe, j'explique les différentes phases du recours... encore et encore.

Après vient la constitution du dossier, jusqu'au moment où celui-ci est complet...

J'envoie le dossier original à l'avocat pour introduire le recours et une copie à l'ASPH. Pendant toute la période du recours, je joue vraiment les intermédiaires. Je réexplique si besoin est les différentes étapes de la procédure, donne des conseils en fonction des dossiers...

Une fois que le dossier a été instruit, j'explique la décision finale. Bien sûr et en fonction des situations, je suis toujours à la disposition des demandeurs pour vérifier, par exemple, si la décision de l'organisme correspond au jugement du tribunal, pour expliquer le contenu d'une lettre....

N. D.W. Comment votre travail est-il perçu par les demandeurs tout au long de la procédure ?

Ch. Eloy

Je pense que mon travail est bien perçu.

J'explique clairement dès le départ mon rôle d'intermédiaire... je suis disponible... j'ai de très bons contacts avec l'avocat et avec les personnes...

Je crois dès lors, que les personnes se sentent en confiance et savent que leur dossier est entre de bonnes mains.

N.D.W. Comment se passe, en pratique, la collaboration avec l'avocat ?

Ch. Eloy

Dès qu'une situation sort de l'ordinaire, je contacte l'avocat afin d'obtenir des informations précises.

Notre collaboration est donc très bonne. Nous avons une confiance réciproque dans le travail l'un de l'autre... Tout cela aide bien sûr à la bonne suite du recours... et cela même dans l'urgence.

Je pense que les gens ressentent ce climat de confiance partagée.

N. D.W. Pensez-vous que ce soit un plus pour la personne handicapée de rencontrer " physiquement " le

Défense des droits

relais Handydroit® ?

Ch. Eloy

Oui ! C'est hyper important. S'il n'y avait pas ce contact personnalisé, la période relative à la procédure pourrait paraître impersonnelle... En effet, la personne n'est

pas obligée de rencontrer l'avocat, via mes actions, elle peut se sentir accompagnée tout au long de celle-ci...

Nous avons voulu connaître l'avis de bénéficiaire du service Handydroit®. Pour ce faire, nous avons contacté monsieur Looten, époux de madame Debruyne, afin qu'il puisse nous donner son opinion sur le service.

N. D.W. Comment avez-vous découvert le service Handydroit® ?

J.P. Looten

C'est un copain qui nous a renseigné le service. Il savait qu'il pouvait nous être utile car il était très compétent.

N. D.W. Que vous-a-t-il apporté ?

J.P. Looten

Tout d'abord, il s'est occupé de tout de ce qui était formulaires, papiers. Cela nous a énormément facilité la tâche, à ma femme et à moi.

N. D.W. Trouvez-vous essentiels d'avoir des entretiens directs avec les relais Handydroit® ?

J.P. Looten

Nous avons eu de très bonnes relations avec lui. Il est très compétent, accueillant. Dès que nous avons un problème, maintenant, nous n'hésitons pas à aller le voir.

N. D.W. Y-a-t-il des inconvénients ?

J.P. Looten

Non, je n'en ai pas trouvé. C'est positif sur toute la ligne. J'ai été indépendant pendant 40 ans et c'était la première fois que je m'adressais à un tel service.... J'en ai été très content.

Citoyenneté

Citoyenne avant toute chose

Personne handicapée, malade grave, invalide...
oui... Citoyennes toujours !!

Un thème, des services, des actions, des sensibilisations, des animations.... Découvrez-les.

Le handicap fait souvent oublier qu'avant toute chose, une personne handicapée est citoyenne. C'est pourquoi, notre asbl met en place des actions et des projets qui ont, parmi leurs objectifs, un changement des mentalités en profondeur.

La personne handicapée est confrontée, au travers des réalités quotidiennes, aux limites qui lui sont imposées par la communauté dans laquelle elle vit. La peur de la différence qu'éprouve notre société fait obstacle à la reconnaissance de la singularité de chacun.

Les politiques régionales, nationales et même internationales reconnaissent à la personne handicapée des droits et des devoirs comme à tout autre citoyen. Néanmoins, la non-discrimination entre les personnes n'est pas encore effective dans tous les domaines. Citoyenneté - moteur d'intégration !! Ainsi, le public ASPH peut développer toute une série d'actions et de projets permettant à la personne handicapée d'agir à long terme sur son avenir, de devenir actrice et moteur

dans des processus communaux, régionaux, institutionnels, sociétaux..

Que proposons-nous ?

Un engagement communal ?

La Charte Communale de l'Intégration de la Personne Handicapée.

Un label ? Handycity® .

Un état des lieux de la commune ?

Le Pré-bilan.

Agir dans sa commune ?

Les Plates-formes communales de concertation de la Personne Handicapée.

Une animation au vote?

Une sensibilisation dans une école ?

Une réflexion, un groupe de pression ?

... et plus encore à votre initiative !!

Contactez-nous

Tél. 02/515.06.07.
E-mail : asph@mutsoc.be

Anti-discrimination

Ne vous laissez pas faire... Nous sommes là !

La loi anti-discrimination est un formidable outil. Mais que permet-elle de faire ? Quelle est sa portée ? Que vous proposons-nous ?

Un service, une brochure... Nous vous conseillons, accompagnons dans vos démarches.

Votre compagnie d'assurance vous refuse une couverture car vous êtes malade chronique ? Elle vous propose une sur-prime ? Suppression de votre police familiale en raison de l'existence d'un handicap, parfois léger, chez un enfant ou un partenaire ?

Vous n'avez pas pu rentrer dans un restaurant ? Votre enfant handicapé s'est vu refuser l'accès à un enseignement ordinaire ?

Faut-il se laisser faire ? NON !!

L'ASPH vous propose son analyse de la situation, la constitution d'un dossier par sa cellule anti-discrimination... afin d'utiliser au mieux les préceptes de la loi.

Mais que dit la loi ?

Elle vise à offrir une protection contre tout traitement discriminatoire sur base du sexe, de la soi-disant race, de la nature sexuelle, de l'état civil, de la naissance, de la prospérité, de l'âge, de la foi ou de l'idéologie, d'un handicap ou d'une qualité

physique, de la santé actuelle ou future. Par "discrimination" on vise toute différence dans le traitement sur base de ce qui précède et qui ne peut être expliqué objectivement ou raisonnablement.

Notre préoccupation s'est vite posée sur la signification de "handicap" et d'un "état de santé actuel et futur".

Mais la loi protège de manière importante les personnes handicapées et les invalides contre la discrimination sur base d'un handicap ou d'un état physique et la santé actuelle ou future... car l'interprétation est très large et non exhaustive.

Le législateur nous a donné un outil. En tant qu'association de défense des personnes handicapées, nous nous le sommes appropriés... pour vous servir...

Contact :
Tél. 02/515.06.65.
Fax. 02/515.06.58.
E-mail. asph@mutsoc.be

Aménagement

Handyinfoaménagement

La solution pour l'aménagement de votre domicile

Une diminution de la mobilité... Une habitation devenue inaccessible... Une solution, Handyinfoaménagement.

Rencontre avec Christelle Huart, ergothérapeute-coordinatrice du service... et madame Lombardo... une bénéficiaire. Mais tout d'abord, petite présentation du service.

Lorsque l'on perd de l'autonomie, lorsque se déplacer devient impossible... il est important de s'adresser au bon interlocuteur qui trouvera, avec vous, la solution au problème de mobilité.

Handyinfoaménagement est la solution.

Subventionné par l'Agence Wallonne pour l'Intégration des personnes handicapées, Handyinfoaménagement se présente comme un service d'étude et de conseils en aménagements de domicile et en aides techniques adaptées (voitures, ...), afin de permettre à la personne handicapée de rester chez elle et de

conserver son autonomie.

Composée de 3 ergothérapeutes travaillant en collaboration, l'équipe est ouverte à toute personne désireuse d'un conseil, quelle que soit son appartenance philosophique, politique ou mutualiste.

Avec la personne, avec son entourage, ses proches, Handyinfoaménagement propose un projet de vie lui permettant de conserver son autonomie... GRATUITEMENT.

Les ergothérapeutes peuvent également conseiller toute personne pour l'achat de



Aménagement



matériel, tout ce qui concerne les aides techniques comme les voiturettes électroniques,...

Handyinfoaménagement

Tél. : 071/66.94.52

Fax : 071/66.92.47

Courriel : info.handyinfo@mutsoc.be

Allons maintenant sur le terrain à la rencontre de Christelle Huart et Dora Lombardo.

N. D.W. Qu'est-ce que le service Handyinfoaménagement ?

Ch. Huart

Handyinfoaménagement, c'est un outil qui permet à toute personne en situation de handicap de garder ou de recouvrer un maximum d'autonomie.

Handyinfoaménagement permet aussi une plus grande intégration sociale. Quand on se sent bien, on va plus vers les autres. Les personnes ressentent un plus grand bien-être, ont été entendues...

N. D.W. Quels en sont les points forts ? les points faibles ?

Ch. Huart

Tout d'abord, c'est le contact avec la personne, une rencontre privilégiée qui nous permet d'instaurer un climat de confiance et d'ainsi pouvoir répondre au mieux à ses attentes.

Handyinfoaménagement est un service NEUTRE. Nous n'avons pas de conventions commerciales avec qui que ce soit. Nous le revendiquons ! Cela nous permet une totale indépendance envers tous types de fournisseurs, de professionnels.. et aussi vis-à-vis de la personne demandeuse.

Cette neutralité nous permet également d'être informés de tous types de nouveautés au niveau du matériel, des aménagements, lorsque nous les rencontrons soit de manière individuelle, soit lors de salons. Par contre, nous ressentons une frustration de ne pas pouvoir répondre aussi rapidement que nous le souhaiterions à toutes les demandes - qui sont en augmentation d'année en année.

Aménagement

N. D.W. Aménager une habitation, cela va de la cave au grenier. Il y a toutes sortes de demande, est-ce difficile d'analyser les dossiers ?

Ch. Huart

Non, ce n'est pas plus difficile d'une demande à l'autre. Ce qu'il faut avant tout, c'est déterminer avec la personne et son entourage un projet de vie tenant compte de ses capacités et ses incapacités... ses souhaits, ses demandes... ce qu'elle ne veut pas non plus...

On ne tient pas compte du handicap en priorité mais bien de ses conséquences. On observe la personne car on doit voir la personne pour mieux la comprendre. Le reste, ça fait partie de mes connaissances. On travaille aussi en collaboration avec d'autres intervenants comme les assistants sociaux, les entrepreneurs, les architectes, les thérapeutes...

N. D.W. Comment votre travail est-il perçu par les demandeurs tout au long de la constitution du dossier ?

Ch. Huart

C'est quand la personne reçoit son dossier en mains qu'elle prend la réelle ampleur de notre travail... je pense... Le dossier permet de concrétiser le travail, l'aide fournie, les conseils...

Il y a bien sûr beaucoup de parts de confidences... La personne doit se confier à nous et c'est parfois très difficile. Pour un aménagement en total équilibre avec les demandes des personnes, nous devons tout entendre... Car c'est souvent la partie AVANT qui est primordiale.

Par contre, il est utile de rappeler sans cesse que nous sommes une entité à part de l'AWIPH. Nous devons recadrer. .. car après, c'est du ressort de la personne...

N. D.W. Pensez-vous que ce soit un plus pour la personne handicapée de rencontrer "physiquement" le relais Handyinfoaménagement ?

Ch. Huart

OUI. Nous avons besoin d'un contact personnel et privilégié pour que la personne s'ouvre à nous... qu'elle nous fasse part de ses difficultés intimes... ce qui serait, je pense, impossible par téléphone ...

Ensuite, nous nous concertons en équipe afin de vérifier si nous n'avons pas omis de travailler une piste. Cela nous permet d'avoir une situation d'ensemble, de vérifier si ce que nous mettons dans le dossier est totalement compréhensible .. et de la bonne manière par les autres... Cela permet aussi de voir si on a bien envisagé toutes les solutions et toutes les demandes de la personne.

N. D.W. Et le suivi des demandes ?

ce n'est pas le cas. Bien sûr, nous nous tenons toujours à disposition des demandeurs.

Ch. Huart

Nous souhaiterions pouvoir suivre rigoureusement chaque demande, après la remise du dossier final. A l'heure actuelle,

Madame Lombardo a fait appel à l'équipe d'Handyinfoaménagement en vue d'un conseil en aménagements et en aides techniques.

Dans cet article, le but n'est pas de s'étendre sur le handicap de madame Lombardo mais bien d'avoir son opinion sur le service.

N. D.W. Comment avez-vous découvert le service Handyinfoaménagement ?

D. Lombardo

Grâce à Handyalogue. Je suis affiliée à l'ASPH depuis de nombreuses années. Je suis toujours à l'affût de la moindre information et quand nous avons reçu, il y a plusieurs années, Handyalogue avec un article de présentation d'Handyinfoaménagement, je l'ai mis de côté sachant qu'un jour, j'en aurais peut-être besoin. Ça m'a bien servi.

Aménagement

N. D.W. Que vous-a-t-il apporté ?

D. Lombardo

Je suis quelqu'un d'indépendant. Demander tout le temps, ça m'énerve. Maintenant, grâce à Handyinfoaménagement, je sais me laver sans demander. Je vis mieux.

N. D.W. Trouvez-vous essentiels d'avoir des entretiens directs avec les ergothérapeutes ?

D. Lombardo

Oui. La rencontre, c'est très important pour moi car on peut vraiment parler de ce que l'on veut. C'est parfois difficile de faire comprendre ce que l'on veut, ce que l'on souhaite. C'est privé, c'est particulier...

N. D.W. Y-a-t-il des inconvénients ?

D. Lombardo

Il y a parfois de la mé-compréhension entre les différentes partenaires. Il faut absolument bien dialoguer avec les bandagistes, l'AWIPH, les entrepreneurs... pour réussir son projet.

Mais je donne 10/10 aux filles d'Handyinfoaménagement. Elles ont fait un boulot formidable. Elles ont vraiment compris et trouvé la solution à mes demandes. J'ai été entendue !! C'est après que cela se complique car on doit passer à la concrétisation du dossier... Trouver le bandagiste qui nous livrera le matériel adéquat, l'entrepreneur qui réalisera les travaux au mieux...

Accessibilité, mobilité, normes, lois... nous sommes là...

Voiries en travaux... Portes trop lourdes...
Marches à l'entrée d'un bâtiment public...

Se mouvoir est essentiel, vital pour la personne handicapée. Mais faut-il encore que ce soit dans un environnement adapté selon le type de handicap

Les personnes handicapées sont confrontées tous les jours aux difficultés de déplacement et/ou d'accessibilité dues à la construction, à la voirie, à des travaux, ... En Belgique, il existe des normes, des critères d'accessibilité. Mais différentes et/ou incomplètes selon les régions !

Et il est important de les respecter. Et parfois d'aller au-delà.

Soucieuse de les faire respecter, notre association dispose d'une équipe de conseillers-experts en accessibilité et/ou en mobilité – formée par le MET aux normes d'accessibilité – qui peut :

- analyser les plans remis par les gestionnaires de bâtiments,
- se rendre sur place,
- vérifier si les réglementations régionales sont respectées,
- proposer des aménagements adaptés....

Toutes ces propositions sont aussi étudiées dans le cadre de la loi anti-discrimination

ainsi que du référentiel de base en matière de critères d'accessibilité créé par le CaWAB (collectif dans lequel l'ASPH est un acteur très actif).

Ce référentiel a été adopté par le gouvernement wallon.

Un suivi des travaux est effectué, des visites de terrain régulières permettent d'accompagner les maîtres d'œuvre pour une accessibilité maximale.... Et vérifier si tout est respecté.

Notre association interpelle et répond à la demande d'institutions, pour l'expertise en mobilité et/ou en accessibilité de lieux publics, de bâtiments provinciaux et communaux,...

Contactez-nous. Nous nous rendons sur place et effectuons l'expertise.

Tél. 02/515.06.07.
E-mail : asph@mutsoc.be

Sports

Bien-être, détente, découverte... FéMA/FWSA est là

Loin du sport-compétition à tout crin, notre fédération Sportive propose le sport détente, le sport bien-être, le sport défi à soi-même.

Des clubs, des challenges, du plaisir... Kayak, tir à air, pétanque, natation, kin-ball, net-ball, joëlette, pêche.... adaptés !

Fédération Multisports Adaptés !! FéMA, c'est plus de 4.000 membres, 300 activités sur l'année... Des sports adaptés, du bonheur... pour tous.

Rencontre avec le président de cette Fédération Sportive : Léon Degodenne.

N. W.D. Depuis quand la Fédération Wallonne du sport Adaptés existe-t-elle ?

L. Degodenne

FéMA/FWSA est l'aboutissement d'un travail de plus de 20 ans. Tout a commencé en 1984 avec la création du COPH - Cercle Omnisports pour Personnes Handicapées. On a d'abord proposé du tir à l'arc...

Dix ans plus tard, nous avons créer la



Fédération Sportive FWSA (Fédération Wallonne du Sport Adapté) et enfin, pour répondre au décret "sport" de 1999 nous nous sommes regroupés avec deux autres anciennes fédérations (l'ESSOR et la FOA) pour devenir FéMA.

Aujourd'hui, c'est près d'une trentaine de disciplines sportives que nous proposons avec Féma.





N. D.W. Quelle est la philosophie de Féma ?

L. Degodenne

C'est de défendre avant tout le sport pour le sport, le sport de loisir au rythme de chacun, le sport pour le bien-être, ce qui n'exclut pas une attention bien particulière à la progression individuelle.

C'est de défendre le sport comme valeur d'intégration sociale de la personne handicapée ou malade. Nous favorisons au maximum la pratique sportive au sein de lieux sportifs conçus pour le " tout public " ; une pratique sportive, où le cas échéant, des sportifs valides ou handicapés se rencontrent.

Au sein de la FéMA, nous nous plaisons à envisager le sport de haut niveau sous un autre angle que de coutume : chaque sportif, quel que soit son niveau, fait du sport de haut niveau à partir du moment où il se dépasse constamment, où il conquiert des objectifs successifs et qu'il s'intègre toujours plus sur le plan social.

N. D.W. A qui FéMA s'adresse-t-elle ?

L. Degodenne

A toute personne handicapée qui souhaite faire du sport... quel que soit son handicap... Nous proposons également nos services aux

institutions de personnes handicapées, à l'enseignement spécial...

Le sport est un moyen de rencontrer les personnes handicapées, les éducateurs, la famille,... des gens de tous horizons... de travailler ensemble, de développer des projets...

N. D.W. Trouvez-vous que les mentalités changent vis-à-vis de la personne handicapée ?

L. Degodenne

OUI ! J'ai connu l'époque où on cachait la différence au regard de l'autre. Aujourd'hui, bien des choses ont changé, Il y a vraiment du progrès dans l'évolution des mentalités.

Pour nous, il est clair que le sport est un moteur d'intégration. Il permet des échanges entre valides et personnes handicapées,... le sport donne ou rend confiance à la personne handicapée.

Une envie ?

FéMA/FWSA
E-mail : fwsa@sportadapte.be
Tél. 071/66.94.52
Fax. 071/66.92.47



Loterie Nationale
VOUS JOUEZ  VOUS AIDEZ

delta lloyd
BANK
progressons ensemble



Avec l'aide
de la Commission
Communautaire française



Avec l'appui du Service
de l'Éducation permanente
Direction générale
de la Culture et de la Communication
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE